

#### Jean Luciani Robert Salais

# Matériaux pour la naissance d'une institution : l'Office du travail (1890-1900)

In: Genèses, 2, 1990. A la découverte du fait social. pp. 83-108.

#### Citer ce document / Cite this document :

Luciani Jean, Salais Robert. Matériaux pour la naissance d'une institution : l'Office du travail (1890-1900). In: Genèses, 2, 1990. A la découverte du fait social. pp. 83-108.

doi: 10.3406/genes.1990.1031

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes\_1155-3219\_1990\_num\_2\_1\_1031



Genèses 2, déc. 1990, p. 83-108

« Ne pourrait-on avec le concours de l'Administration, du Gouvernement, communiquer aux municipalités des espèces de mercuriales mensuelles, des statistiques officielles qui seraient imprimées sur affiches blanches et qui indiqueraient que dans tel endroit il y a du travail à exécuter et que dans tel autre il n'y en a pas...? »

Constant Deville, ouvrier bijoutier, 6<sup>e</sup> session du Conseil supérieur du travail, discussion du rapport sur la question du chômage présenté au nom de la commission permanente par MM. Moron, Finance et Keufer, 1897.

a naissance, en juillet 1891, d'un Office du travail en France « cristallise » un moment important de la construction de l'édifice institutionnel autour la question du travail<sup>1</sup>, au sortir de la crise économique des années 1880. Signe d'un bouleversement gofond, l'Office du travail en devient, en retour, l'un les principaux vecteurs. En élaborant une méthodologie d'observation des faits sociaux relatifs au travail, il contribue à définir, à leur égard, les connaissances qui serviront de support aux lois, aux catégories qui régiront le travail. Ainsi, ses enquêtes et la documentation qu'il rassemble servent à élaborer les textes juridiques sur la conciliation et l'arbitrage (1892), sur les accidents du travail (1898), sur le placement municipal (1904), sur le financement par l'État des caisses syndicales de chômage (1905), etc. Il ne s'agit donc pas simplement, comme pourrait le laisser penser la seule lecture de l'article premier de la loi du 21 juillet 1891, de « [...] rassembler, coordonner et vulgariser tous les renseignements concernant la statistique du travail ». Par sa forme, par la spécificité de son recrutement, les idées sous-jacentes et le programme qu'il se fixe, l'Office se distingue de la panoplie de corps consultatifs, - qui constituent le « recours traditionnel des méthodes administratives<sup>2</sup> » – dont s'était doté jusque-là le ministère de l'Industrie et du Commerce<sup>3</sup>

Ni l'histoire interne de l'institution, ni l'analyse du débat politique, ni l'examen des causalités économiques

MATÉRIAUX POUR

LA NAISSANCE

D'UNE INSTITUTION:

L'OFFICE

DU TRAVAIL

Jean Luciani Robert Salais

(1890-1900)

1. A cette occasion, la question du travail s'élargira pour aborder des thèmes relevant d'une question sociale, par là même reformulée. Cf. Jean Luciani, « La question

sociale », in l'Économie Politique

en France au XIX<sup>e</sup> siècle, sous la

direction d'Y. Breton et M. Lutfalla,

Economica, Paris, 1991 (à paraître).

- 2. Albert Ziegler, « Un Parlement social », Revue française des affaires sociales, n° 2, 1973, p. 123-140 et n° 4, 1973, p. 129-152.
- 3. Outre le Conseil supérieur du travail, on peut citer le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, ou encore le Comité consultatif des arts et manufactures créé en 1791. Cf. P. Pic, Traité élémentaire de législation industrielle. Les lois ouvrières, Paris, Arthur Rousseau, 1903, p. 109 et suivantes.

A la découverte du fait social 1890-1900

> J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

- 4. L'expression est de François Fagnot, enquêteur permanent à l'Office du travail, dans son ouvrage, le Chômage (1905). Albert Ziegler utilise une formule voisine: A. Ziegler, « Un Parlement social », op. cit.
- 5. Et non son fils comme le signale par erreur A. Ziegler dans son article de 1973, *ibid*.
- 6. On reconnaît parmi les membres de la Commission chargée de cette question, de nombreux protagonistes de l'institutionnalisation du travail: Auguste Keufer, syndicaliste, secrétaire général de la Fédération du Livre, futur vice-président du Conseil supérieur du travail, Gustave Mesureur qui a déposé le projet de loi, en janvier 1890, portant sur la création du Conseil supérieur du travail et qui sera ministre de l'Industrie et du Commerce entre novembre 1895 et juin 1896, Louis Ricard, député, qui présidera en juillet 1891 la Commission du travail de l'Assemblée nationale pendant la législature qui adoptera la création de l'Office du travail, Tolain, qui était déjà délégué ouvrier en 1862 à l'Exposition universelle de Londres. C'est, avec Fribourg, un des animateurs en 1864, de la section française de l'Association internationale des travailleurs. F. Le Play, la Méthode sociale/Abrégé des ouvriers européens, présentation d'Antoine Savoye, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989, p. 34.
- 7. Selon l'expression de Jean-André Tournerie, le Ministère du Travail. Origines et premiers développements, Paris, Éditions Cujas, 1971, p. 87.

externes et du mouvement social ne peuvent, à eux seuls, permettre de comprendre ce que « cristallise » la naissance de l'Office du travail. C'est la conjonction de tous ces moments, dans un processus historique daté et original, où le temps économique long interfère avec la conjoncture sociale et politique, qu'il faut tenter de comprendre. Enfin, s'agissant de la mise en place d'un instrument de connaissance du fait social, il faut s'intéresser, de façon centrale, aux méthodes d'observation proposées par les différentes écoles de pensée et aux compromis réalisés. La contrainte d'effectivité est ici très forte: il faut mettre en place des instruments de connaissance qui, à la fois, soient pratiquables sur le terrain et apportent des « faits » utilisables pour l'action sur le monde social. L'article limite son ambition à apporter un premier ensemble de matériaux pour la compréhension de cette naissance.

# Mouvement social, conjoncture politique et statistique

L'Office du travail est l'émanation directe du Conseil supérieur du travail. A sa première session de février 1891, ce Conseil supérieur, surnommé « le parlement du travail<sup>4</sup> », qui n'a alors que quelques mois d'existence, nomme une commission - dont l'économiste Léon Say, petit-fils de Jean-Baptiste Say<sup>5</sup>, assure la présidence – chargée d'étudier le projet de création d'un Office du travail<sup>6</sup>. La demande émane directement du ministre de l'Industrie et du Commerce, Jules Roche, qui s'interroge sur l'opportunité de créer en France une institution de ce type, à la lumière de l'expérience récente aux États-Unis. L'amendement proposant la création du Conseil supérieur du travail avait été déposé, l'année précédente, par Gustave Mesureur à l'Assemblée nationale pour « couper l'herbe sous le pied<sup>7</sup> » d'un projet concurrent de ministère du travail déposé par Camille Raspail, député radical comme les deux précédents. Il faut rappeler que Gustave Mesureur avait inauguré en 1887, comme porte-parole du conseil municipal de Paris, la première Bourse du travail. La mise en place du Conseil supérieur du travail et de l'Office est donc rapide, précipitée devrait-on dire. De fait, l'année 1890 avait été particulièrement agitée. La manifestation du premier mai et l'émotion qu'elle avait soulevée ne sont pas étrangères au réveil de projets demeurés dans les cartons ministériels: abolition du livret ouvrier, il est vrai, largement tombé en désuétude (loi du 2 juillet 1890), loi sur les délégués mineurs à la sécurité (8 juillet 1890). Les dernières élections législatives de septembre 1889 ont vu une nette victoire des républicains et l'effondrement des conservateurs. Sur les 366 sièges des républicains, 92 sont obtenus par les radicaux<sup>8</sup>, qui déjà constituent le mouvement politique en plein essor.

Cependant, ces institutions ne sont pas seulement le projet de quelques hommes, ni le fruit d'une conjoncture politique et sociale, même si, sans leur conjonction, elles n'eussent pu voir le jour. Elles surgissent à l'issue d'une dépression de longue période (1876-1894) qui a provoqué dans les branches de l'économie des transformations qui ne doivent pas être sous-estimées : des industries traditionnelles et prospères s'effondrent, comme Yves Lequin l'a montré pour la région lyonnaise<sup>9</sup>, des sources d'énergie nouvelles, de nouveaux produits apparaissent. L'émergence de la grande entreprise en est une autre manifestation même si elle n'est pas, d'un point de vue strictement quantitatif, représentative d'un système industriel qui demeure encore fortement déconcentré. D'une part, elle est à l'origine d'un changement de comportement de la classe ouvrière, syndical, puis politique comme Gérard Noiriel l'a constaté <sup>10</sup>. D'autre part, « l'effet masse » que provoque cette émergence, ce qu'Adolphe Blanqui observait déjà au milieu du siècle, favorise une visibilité accrue du fait social. De Molinari constate en 1893: « Les classes dirigeantes se sont enfin émues: elles ont reconnu l'existence d'une question sociale<sup>11</sup>. » Ainsi qu'Antoine Prost, le mentionne, les élections législatives de 1885 ont vu poindre une terminologie inusitée jusqu'ici : « la crise », « le chômage » font leur entrée dans le vocabulaire parlementaire<sup>12</sup>. Le mouvement des « sans-travail » à Paris et à Lyon au cours de ces années 1882-1884 contre, notamment, les abus du placement et l'appui qu'ils reçoivent de la population, une certaine prise en compte de l'avis des syndicats ouvriers parallèlement à celui des syndicats patronaux, comme lors de l'enquête parlementaire de 1884 (l'enquête Spuller), enfin la légalisation par Waldeck-Rousseau des associations professionnelles en 1884 sont autant de signes de l'attention dont le monde du travail fait l'objet.

Surtout la création de ces institutions s'adosse, en la reformulant, sur une orientation ancienne du mouve-

<sup>8.</sup> Ernest Lavisse, Histoire de la France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919. vol. 8 par Charles Seignobos, « L'évolution de la III e République (1875-1914) », p. 143.

<sup>9.</sup> Yves Lequin, les Ouvriers de la région lyonnaise 1848-1914, 2 vol., Presses universitaires de Lyon, 1977.

<sup>10.</sup> Gérard Noiriel, les Ouvriers dans la société française, Paris, Seuil, 1986.

<sup>11.</sup> G. de Molinari, les Bourses du travail (préface), Paris, Librairie Guillaumin, 1893.

<sup>12.</sup> Antoine Prost, Vocabulaire des proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889, Paris, PUF, 1974.

A la découverte du fait social 1890-1900

J. Luciani - R. Salais
L'Office du travail

- 13. L. Mysyrowicz, 1969, « Karl Marx, la I<sup>re</sup> Internationale et la statistique », *Le mouvement Social*, n° 69, 1969, p. 51-84. Cité par Peter Schöttler, *Naissance des Bourses du travail. Un appareil idéologique d'État à la fin du XIX<sup>e</sup>* siècle, Paris, PUF, 1985, p. 149.
- 14. Michelle Perrot, « Note sur le positivisme ouvrier », Romantismes, n° 21-22, 1978, p. 201-204 et Madeleine Rebérioux, les Ouvriers du Livre et leur fédération. Un centenaire, 1881-1981, Paris, Messidor, 1981.
- 15. Gustave Mesureur inaugurait, le 3 février 1887, en tant que porte-parole du conseil municipal de Paris, la première Bourse du travail. P. Schöttler, Naissance des Bourses du travail..., op. cit., p. 25 et suivantes et p. 72.
- 16. Bernard Moss, The Origins of the French Labor Movement 1830-1914, Berkeley, University of California Press, 1976. Il note l'opposition à la création d'un parti ouvrier autonome du groupe de ces syndicalistes positivistes dès le troisième congrès de Marseille en 1879 (cf. op. cit. p. 93).
- 17. P. Schöttler, op. cit., p. 72.
- 18. Compte rendu du congrès constitutif de la Fédération nationale des syndicats ouvriers, Lyon 11-16 octobre 1886, Lyon, Imprimerie Nouvelle, 1887, cité par J.-A. Tournerie, op. cit., p. 88.

ment ouvrier qui, de l'organisation du travail à la revendication d'une enquête sur les ouvriers par les ouvriers. s'était traduite, déjà, par la création des Bourses du travail en 1887. Peter Schöttler relève combien la croyance dominante dans les Bourses du travail, selon laquelle il suffirait d'une appréhension statistique plus précise et autonome de la condition ouvrière pour fonder une stratégie syndicale du changement, s'enracinait dans une tradition. Ainsi, au Congrès de Genève de 1866 de la I<sup>re</sup> Internationale, le délégué Eugène Dupont déclaraitil: « C'est [la statistique] une des premières et plus importantes questions que nous ayons à résoudre, car elle seule fournira les données positives sur la situation respective des classes ouvrières de tous les pays; alors seulement nous pourrons agir en connaissance de cause, car nous connaîtrons les éléments de la lutte sociale<sup>13</sup>. » Il y a en ce domaine, de 1866 à la fin du siècle, une continuité dont fut porteur, spécialement, le courant positiviste au sein du mouvement ouvrier 14 et qui pouvait offrir la convergence nécessaire pour la création de l'Office du travail. Celle de la Bourse du travail de Paris. seize ans après la Commune, avait été l'occasion d'un tel compromis. Pour Mesureur, il s'était agi de « mettre à la disposition de la classe ouvrière toute entière un instrument dont elle tirera un grand profit » en se plaçant « au dessus de tout esprit de parti<sup>15</sup> ». Pour les groupes ouvriers parisiens, c'était une aide matérielle dont ils avaient le plus grand besoin.

Mais n'est-on pas à un tournant en 1890-1891? Les syndicalistes positivistes sont, en tant que groupe 16, déjà écartés des structures de direction politique, sinon syndicale, du mouvement ouvrier. On peut aussi se demander, avec Moss, si cela ne reflète pas, consécutif au développement relatif de la grande industrie, un certain déclin des ouvriers de métier au profit des travailleurs non qualifiés. Le « sens » que prendra la création du Conseil et de l'Office du travail peut-il alors s'écarter sensiblement de celui porté par la stratégie politique qui tendait, depuis Waldeck-Rousseau, à légaliser et étendre les institutions syndicales pour affaiblir, en la noyant dans la masse, l'influence des courants socialistes<sup>17</sup>? Ceux-ci. en tout cas, ne manqueront pas de dénoncer la création d'un « prolétariat officiel » aux dépens d'un « prolétariat indépendant<sup>18</sup> », ce que Mesureur appelait, en revanche, un « élargissement des structures syndicales ».

Il est clair a posteriori que les Bourses du travail, sur lesquelles se fondaient aussi bien les libéraux (comme De Molinari : la transparence du marché) que les syndicalistes de l'organisation du travail n'ont pas atteint ces objectifs. Elles n'ont jamais pu contrôler une part significative du marché du travail. La définition professionnelle du chômage avancée par les syndicats de métier recula au profit d'une définition statistique, locale et institutionnelle<sup>19</sup>. Certains des partisans d'une intervention plus poussée de l'État, devenus minoritaires au sein du mouvement syndical, entreront dans les instances de réflexion officielle. Un syndicaliste positiviste comme Auguste Keufer, secrétaire de la fédération française des travailleurs du Livre, - longtemps opposé à Victor Griffuelhes militant comme lui à la CGT, mais perçu comme un « meneur de grèves<sup>20</sup> » -, des militants réformistes comme Arthur Lamendin, secrétaire général des mineurs du Pas-de-Calais et maire de Liévin, ou Pierre Coupat, du syndicat des ouvriers mécaniciens stéphanois, seront membres du Conseil supérieur du travail. A vrai dire ils constituaient, pour le mouvement radical surtout, ce qu'on a pu appeler « l'alibi ouvrier<sup>21</sup> ». Mais ils entendaient poursuivre, en ces instances aussi, l'avancée de leurs conceptions d'une gestion décentralisée du fait social<sup>22</sup>.

#### Les débats à l'Assemblée

Tant les débats – les convergences comme les réserves émises – que le détail des mesures prises, soulignent tout ce que ces créations doivent au « compromis républicain<sup>23</sup> » qui caractérise cette période de la III<sup>e</sup> République. Bien qu'opposé au projet de Conseil supérieur, Say sera désigné, en même temps que Gustave Mesureur, vice-président du Conseil supérieur. Institué par le décret du 22 janvier 1891, le Conseil ne va posséder à l'origine que deux catégories de membres : des membres de droit émanant pour la plupart des ministères, et des membres nommés par décret, sur proposition du ministre de l'Industrie et du Commerce, parmi les députés, les chefs d'entreprises, les membres des syndicats professionnels, conseils de prud'hommes, « [...] et généralement toutes les personnes que leurs travaux ou leur profession rendent aptes à l'étude des questions d'économie sociale ». La nomination directe par le ministre des membres ouvriers et leur trop faible nombre pro-

- 19. J. Luciani, « Logiques du placement ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle et construction du marché du travail », Sociétés contemporaines, n° 3, octobre 1990, p. 5-18. Selon les caisses syndicales de chômage, était considéré comme chômeur le syndiqué qui ne trouvait pas d'emploi, dans sa profession, au tarif courant. D'où l'ambiguïté grève-chômage.
- 20. Jacques Julliard, « Théorie syndicaliste révolutionnaire et pratique gréviste », le Mouvement social, n° 55, p. 58.
- 21. Alexandre Millerand crée pour Pierre Coupat, au lendemain de la guerre, un sous-secrétariat d'État à l'Enseignement technique le 20 janvier 1920. Jean Maitron (éd.), Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, troisième partie: 1871-1914.« De la Commune à la Grande Guerre », vol. XI, les Éditions ouvrières, Paris, 1973.
- 22. Nous y reviendrons en conclusion.
- 23. Claude Nicolet, l'Idée républicaine en France. Essai d'histoire critique, Paris, NRF, Gallimard, 1982.

A la découverte du fait social 1890-1900

> J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

voqueront de vives protestations dans le monde du travail et, dès 1893, une réorganisation sera présentée en ce sens. C'est, cependant, à l'initiative de Millerand, ministre du Commerce et de l'Industrie, que l'on devra un recours plus large aux syndicats ouvriers, le 1<sup>er</sup> septembre 1899<sup>24</sup>.

L'intervention de l'État, dans les rapports entre le capital et le travail, forme l'élément de convergence général de ce compromis. La proposition présentée à l'Assemblée pour la création du Conseil indique :

« Depuis plusieurs années de nombreuses crises industrielles et ouvrières ont éclaté dans diverses régions de la France. Les pouvoirs publics ont toujours été sollicités d'intervenir et en fait sont toujours intervenus, soit pour amener une pacification dans les différends entre le capital et le travail, soit pour amener un remède ou un adoucissement aux souffrances signalées, soit enfin pour empêcher des désordres et des violences [...]. Tous ces actes, tous ces faits, témoignent que le gouvernement a mission complexe et délicate, il est vrai, mais qu'il doit remplir si il veut que l'évolution profonde du prolétariat qui se prépare, s'accomplisse pacifiquement<sup>25</sup>. »

La première sous-commission nommée au sein du Conseil en février 1891, concerne précisément l'arbitrage dans les différends entre ouvriers et patrons; en est rapporteur le positiviste Isidore Finance, membre du Conseil supérieur du travail. Il est l'ami d'Auguste Keufer, qui lui a succédé à la présidence du Cercle des prolétaires positivistes en septembre 1880, quand lui-même était désigné comme président de la Société positiviste à la place de Magnin. Finance est, en outre, le disciple de Fabien Magnin, qu'Auguste Comte avait désigné, avec Pierre Laffitte comme un de ses exécuteurs testamentaires. Et Pierre Laffitte initiera Keufer au positivisme. Finance et Keufer sont donc les chefs de file de la seconde génération des positivistes; ils sont trop ieunes pour avoir connu Auguste Comte. Il est malheureusement difficile d'évaluer ce qu'ils ont pu retenir d'Auguste Comte, sans doute plus la politique que la philosophie positive, notamment à travers l'enseignement de Magnin, véritable « courroie de transmission » du positivisme dans le monde ouvrier<sup>26</sup>. On remarquera que Finance, lors des séances du Congrès ouvrier de France auxquelles il participe avant 1880<sup>27</sup>, s'était révélé opposé à la coopération entre classes, mais également au collectivisme, tout comme Keufer. Plus tard, Isidore Finance aura la responsabilité de la publication par l'Office du travail d'un volume sur le thème de la

- 24. P. Pic, Traité élémentaire de législation industrielle..., op. cit., p. 113 et 114.
- 25. Archives nationales, série C (Assemblées), C 5433 à C 5532, projets de lois et propositions, C 5461: 5° législature 1889-1893, dossier 534: proposition de loi relative à la création d'un Conseil supérieur du travail, p. 2 et suivantes.
- 26. F. Birck, Auguste Keufer prolétaire positiviste, Mémoire de DEA, université de Paris-VIII.
- 27. Il y cite très fréquemment Auguste Comte. M. Perrot, les Ouvriers en grève 1871-1890, vol. I, Paris, Mouton, 1974, p. 19-21.

# ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 4 MAI 1884

# PROLÉTAIRES POSITIVISTES

De Paris

AUX ELECTEURS

CITOYENS

CITOYENS,

An peint de vue politique, la Ville de Paris a sur les autres communes de France l'avantage d'elire clle-même des Députés et des Sénateurs nombreux qui ne représentent qu'elle seule, et de pouvoir les clousir dans le pays tout entier, parmi les hommes les plus distingués et les plus influents. Rien ne lui serait donc plus facte que d'obtenir par leur seul internédiaire tout ce dont elle a réellement hesoin pour peser, comme il convient, c'est-à-dire sans être ni opprimée ni oppresseur, dans la balance des intérêts genéraux. Malheurousement elle n'a pas été toujours bien inspirée dans le choix de ses représentants politiques, et, de plus, elle a fai-se réclamer pour elle et en son non, nar des hommes qui n'avaient pas qualité pour le faire, une indépendance incompatible avec notre unité nationale. Ces vellétiés autonomistes, au lendemain de nos désastres, lorsqu'il est absolument indispensable à notre sécurité que le pouvoir central puisse grouper en un seul faisceau toutes les forces vives de la nation pour les opposer à l'ennemi, et sans qu'aucune portion du territoire ait le droit de lui marchander son concours, peuvent être interprétées comme une désertion et provoquent de justes défiances. Il ne faut pas que le particisme de Paris puisse être soupçonné. Cest dévant le l'artement seul, parce que seul il peut se placer au point de vue de l'intérêt supérieur de la Patre l'arnquise, que doivent être portées toutes les questions intéressant la politique intérieure et extérieure du pays, et non devant un Conseil municipal incompétent. Les partisans de l'autonomie parisienne doivent dons er réserver pour les décetions législatives. Il en est de même des candidatures avoistiures, car Paris ne peut à lui seul résoudre la question sociale; et de même encore les candidatures ayunt un caractère philosophique on religieux. Il ne convient pas que le siège du Conseiller municipal soit plus longtemps un marchepied pour arriver à la Députation ou une tribune rétentissante d'où l'on puisse faire avec plus d'untori

silence faute de place, ont tellement acero les charges des travailleurs, qu'ils ont di exiger une augmentation de salaire, et cela au moment où la concurrence du dehors rendait déjà critique la situation des patrons. De là des résistances suivies de grèves ruineuses. Aussi un grand nombre d'industries, qui, jadis, étaient exclusivement p trisiennes, se sont-clies en partie réfugiées hors de l'enceinte, rendant ainsi plus difficile encore le fonctionnement de celles qui restaient. Donc émigration d'une partie de la population parisienne proprement dife et ralentissement du travail pour l'autre partie; comme conséquence, diminution notable dans les recettes municipales, qui dépendent ainsi de plus en plus des industries d'importation et de la population inmigrante, c'est-adire des taxes d'octroi sur les objets de consommation et sur les materiaux de construction. Il y a même eu, parait-il, des bénéfices importants realisés par la Ville sur la vente des terrains expropriès, et cela a put faire illuvion.

Les terrains à bâtir ayant élé achetés très cher, on ne pouvait y établir que des habitations de luxe, devant rapporter des loyers élevés. Mais comme la plupart des locataires riches étaient déjà logés, il arriva bientôt que ces nouvelles constructions dépassant les hesoins, demeurèrent inoccupées. De là des faillites, et, le krach financier survenant, la spéculation devint hésitante, les terrains ne trouvèrent que des acheteurs isolés, peu nombreux. Les grands travaux s'arrêtèrent et les matériaux de construction ne se présentèrent plus à l'octroi qu'en petite quantité. Cette double source de revenus est à son tour trire, et l'Administration se trouve en face d'une population appauvrie, à qui l'on ne peut imposer de nouvelles taxes, et d'une fout, si toutefois ce n'est pas une mystification malhonnètes evrir qu'une fois, si toutefois ce n'est pas une mystification malhonnètes pari y une fois, si toutefois ce n'est pas une mystification malhonnète pari y une fois, si toutefois ce n'est pas une mystification malho

- 1' Faire tout ce qui dépendra d'eux pour affermir la République, no-amment éviter tout condit politique avec le pouvoir central; 2' Repousser toute espèce d'emprunt et tout projet financier qui pourrait ce oltre la dette mun-cipale; 3' Ne faire que les travaux d'absolue nécessité et ajourner tous ceux unt l'urgence n'est pas évidente; 4' Apporter dans les dépenses une économie impitoyable, supprimer se cuplois inutiles et consacrer les excédents de recettes à des dégré-ments d'impôts, surfont des impôts de consommation; 3' Rendre compte de leur mandat à la fin de chaque session.

Pour le Cercle des Prolétaires Positivistes :

E. HACHY,

SAINT-DOMINGUE,

A la découverte du fait social 1890-1900

J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

28. Office du travail, De la conciliation et de l'arbitrage dans les conflits collectifs entre patrons et ouvriers en France et à l'étranger (15 novembre 1892), Paris, Imprimerie nationale, 1893. Lettre de présentation du volume par Jules Lax, au ministre du Commerce Jules Roche, p. VI.

- 29. Elle porte sur la conciliation et l'arbitrage facultatif en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés.
- 30. Archives nationales, série C (Assemblées), C 5515, Procès verbaux de la Commission du Travail à l'Assemblée nationale, 5<sup>e</sup> législature 1889-1893, document n° 2615.
- 31. J. Luciani, « Logiques du placement ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle... », op. cit.
- 32. Ministère du Commerce et de l'Industrie, Conseil supérieur du travail, première session (février 1891), Paris, Imprimerie nationale, 1891, p. 91 et suivantes. Cette 4<sup>e</sup> sous-commission du Conseil est composée de Deville, Gay, Guillain, Keufer (c'est le rapporteur de la commission), Pierre Legrand, Liébaut, Linder, Mesureur, Motteroz, Nicolas, Prades, Ricard, Léon Say (président de la commission) et Tolain, *Ibid.*, p. 14.

conciliation et de l'arbitrage<sup>28</sup>. Ce travail sera à l'origine de la loi du 27 décembre 1892<sup>29</sup>.

L'ordre du jour de la commission du travail à l'Assemblée nationale appelle, le 17 juin 1891, la discussion sur le « projet de loi portant création de l'Office du travail<sup>30</sup> ». Maruéjouls, député, qui présentera en juillet le projet à l'Assemblée, face à ce qu'il considère comme « une innovation hardie, qui peut présenter certains inconvénients en elle-même et occasionner des dépenses assez fortes », insiste sur le fait que « le projet a pour but de permettre l'application d'une méthode scientifique à l'étude des faits sociaux ». L'approbation unanime des membres de la commission du travail va condamner le projet Raspail, relatif à la création d'un ministère du Travail, qui devait être discuté l'après-midi même à l'Assemblée. La loi instaurant l'Office du travail est votée à l'unanimité le 21 juillet 1891. C'est le résultat d'une rencontre entre des attendus divers. Ainsi, le député Albert de Mun, un des représentants du catholicisme social, expose la faiblesse des instruments proposés jusqu'ici aux hommes politiques :

« Si on ouvre les recueils français qui sont à notre disposition, [...] on voit qu'il y a une pénurie presque absolue de renseignements statistiques sur les conditions du travail, le nombre des travailleurs, celui des ouvriers et des patrons de chaque profession, les salaires, les associations, les institutions diverses. Cette pénurie de renseignements se fait sentir chaque fois qu'à la Chambre nous avons à discuter des questions qui touchent au rapport du capital et du travail [...]. »

On décèle, en revanche, chez Auguste Keufer, la recherche de solutions plus profondes à la question sociale, quand il évoque, en particulier, la question du placement en terme d'organisation du travail<sup>31</sup>:

« Ce Bureau du travail sera pour ainsi dire un instrument aux mains du Conseil du travail, du législateur, des pouvoirs publics, des syndicats ouvriers. Il permettra de se rendre compte des conditions de la production, du mouvement économique de notre pays, il permettra et facilitera l'envoi des ouvriers dans telle ou telle partie du territoire<sup>32</sup>. »

L'unanimité sur la nécessité de créer cet Office ne doit pas masquer certains désaccords quant à sa nature. Ainsi, entre Say et de Mun d'un côté, Motteroz et Keufer de l'autre. Ces derniers proposent de recruter une partie des enquêteurs de l'Office au sein du monde du travail, parmi les syndicalistes. Say, de Mun et Ricard, président de la commission du travail à l'Assemblée, conçoivent un Office restreint recrutant des spécialistes,

afin, arguent-ils, de ne pas risquer un refus de l'Assemblée à l'encontre d'un projet présentant un budget trop lourd<sup>33</sup>. En fait ceci n'est pas sans lien avec l'inquiétude que les libéraux ressentent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, devant l'augmentation de la représentation et du pouvoir des syndicats. Les archives (aussi bien les registres du courrier de l'Office, que les arrêtés du ministère de l'Industrie et du Commerce) montrent que l'Office n'aura que rarement recours à des syndicalistes pour leur confier des missions<sup>34</sup>. Le cas de Fernand Pelloutier, qu'Arthur Fontaine charge en août 1899 d'une « enquête sur le mouvement syndical et la statistique des syndicats en France », est bien particulier. Il s'agit, comme le décrit Jacques Julliard<sup>35</sup>, d'un phénomène de solidarité envers un syndicaliste très malade (il mourra peu après) et qui vit dans la misère. On voit ainsi une véritable chaîne se mettre en place, de Georges Sorel à Jean Jaurès, Alexandre Millerand et Arthur Fontaine<sup>36</sup>.

### Du fait social à l'observation

Différentes écoles de pensée vont se trouver présentes dans la création de l'Office du travail et influer sur elle, par l'intermédiaire des hommes impliqués dans cette création à des niveaux divers : politique, à l'Assemblée et dans sa commission du travail, syndical, et plus directement au Conseil supérieur du travail et à l'Office même. La nouveauté de cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est, au fond, la découverte, sous des formes qui varient selon les écoles de pensée – le courant libéral est minoritairement affecté par cette tendance - de la nécessité d'un lien réciproque entre l'action pour la transformation de la société et l'observation des faits sociaux. Comme le souligne Alain Desrosières, la distinction entre les différents modes de lecture des faits sociaux repose sur les diverses « façons de construire des catégories, au double sens de catégorie de pensée (comment décrire le monde social ?) et d'action (comment transformer le monde social?)<sup>37</sup> ».

On examinera, successivement, la position à cet égard des courants libéraux, du positivisme et de l'école de Le Play, tous trois actifs dans la création de l'Office.

- 33. Ministère du Commerce et de l'Industrie, Conseil supérieur du travail, première session (février 1891), *Ibid.*, p. 96 et suivantes.
- 34. Les arrêtés ministériels que nous avons partiellement dépouillés aux Archives nationales, pour la période janvier 1891-décembre 1893 (F<sup>12</sup>8468 à 8472), mettent en évidence, outre les enquêtes et volumes publiés (voir pour leur liste A.-C. Decouflé, « Une administration de mission avant la lettre: l'Office du travail ». Travail et emploi, nº 22, décembre 1984) des travaux dont la publication s'est limitée à des rapports dont on ne retrouve pas trace. Nous avons aussi commencé à consulter les premiers cartons des registres (hélas incomplets) du courrier de l'Office du travail (bureau de l'Office du travail : correspondance départ 1907-1934 : F<sup>22</sup>639 à 658 et correspondance arrivée F<sup>22</sup>601 à 635, à partir de 1902).
- 35. Jacques Julliard, Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe, Paris, Seuil, 1971.
- 36. V. Dave, Fernand Pelloutier, Portraits d'hier, 1<sup>re</sup> année, nº 14, octobre 1909. Victor Dave rédige aussi une notice biographique en préambule de l'ouvrage de F. Pelloutier, les Bourses du travail (éd. de 1946). Il montre combien le monde syndical sera impitoyable pour ce qu'il considérera comme une compromission de ce syndicaliste à tendance anarchiste avec l'administration. Pelloutier en sera très affecté jusqu'à la fin de sa vie.
- 37. Alain Desrosières, «L'opposition entre deux formes d'enquêtes: monographie et statistique », Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, « Justesse et justice dans le travail », n° 33, Paris, PUF, 1989, p. I-IX.

A la découverte du fait social 1890-1900

> J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

Les libéraux : entre la loi économique et l'observation sociale

Il faut attendre la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour que cesse la distance que la pensée libérale entretenait vis-à-vis de l'observation et du raisonnement inductif, cela sous la double influence de l'école historique allemande et, surtout, de « l'industrialisme ». Dans une première phase que certains historiens baptisent « prépositiviste<sup>38</sup> », l'industrialisme recoupe l'obédience saint-simonienne puis se divise, au cours d'une période fortement anti-socialiste, en gagnant le courant libéral, en deux branches : d'une part, le libéralisme « positif », pour reprendre l'expression de Michel Lutfalla<sup>39</sup>, d'autre part, la pensée positiviste. L'« industrialisme », malgré les apparences, forme alors un bloc relativement soudé, face à l'approche leplaysienne, et face à la pensée libérale française traditionnelle.

La pensée libérale traditionnelle ne conçoit pas – contrairement à Ricardo – un système économique où la répartition est interprétée en terme de partage conflictuel entre les différents types de revenu (répartitivité). La formation du prix n'est, pour elle, que le résultat (additivité) de la contribution relative des différents facteurs de production que l'entreprise, neutre, rémunère pour leurs services respectifs. Ainsi définie, l'entreprise ne peut donc, par construction, devenir le lieu d'émergence d'une question sociale. Le problème de la justice de la répartition ne se pose pas puisque la loi de répartition suit la même logique que la loi de production. Seule l'efficacité doit être considérée.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Michel Chevalier (1806-1879), économiste libéral, mais saint-simonien dans la première partie de sa vie<sup>40</sup>, professeur d'économie politique au Collège de France à partir de 1841, incarne chez les libéraux le courant industrialiste qui reconnaît l'existence de la misère ouvrière et considère que seul le développement de l'industrie peut lui apporter une solution durable. C'est un ami de Frédéric Le Play dont il fut le condisciple à l'École polytechnique<sup>41</sup>. En créant la Société de statistique de Paris en 1860, il contribue à donner à une partie du courant libéral une imprégnation saint-simonienne. Rejoignent ou se rapprochent de cette tradition les ingénieurs, les universitaires qui de-

- 38. Cette appellation est reprise par Françoise Arnault, Histoire de Frédéric Le Play. De la métallurgie à la science sociale, thèse de doctorat, université de Nantes, 1986.
- 39. In « L'économie politique en France au XIX<sup>e</sup> siècle », Y. Breton, M. Lutfalla (éd.), op. cit.
- 40. J. Walch, Michel Chevalier économiste saint-simonien, Vrin, 1975.
- 41. La fille de Michel Chevalier, Marie, épousera Albert Le Play, le fils de Frédéric Le Play., F. Le Play, la Méthode sociale, op. cit., p. 38.

viennent membres de la Statistique générale de la France: Hippolyte Passy, Émile Cheysson, Émile Levasseur...<sup>42</sup>. A leur suite, Charles Rist et Lucien March viennent compléter le « tableau de famille » de ces ingénieurs économistes<sup>43</sup>.

Si les libéraux se divisent sur leur application, il est des principes qui font leur unité. Tel est le cas du principe de la division du travail, à l'origine du changement d'échelle de la production et de l'évolution des rapports entre capital et travail. Pour eux, la division du travail (interprétée ainsi au sens large) génère des « avantages sociaux »; elle « rend solidaires les intérêts des individus, des industries, des localités, des nations et réagit ainsi virtuellement contre tous les préjugés, contre toutes les théories d'isolement qui ont excité leur antagonisme, contre toutes les mesures qui les ont divisés<sup>44</sup> ». Elle n'est donc pas génératrice de conflits entre classes sociales mais relève, selon l'expression de J.-G. Courcelle-Seneuil, «d'arrangements sociaux», qu'il définit comme « l'ensemble des opinions, coutumes, et lois positives qui régissent une société, exercent une influence sensible sur la production, en dehors même de celles de leurs dispositions qui se rapportent à l'appropriation des richesses<sup>45</sup> ». Les rapports entre capital et travail sont désormais vus par eux comme une relation entre deux entités collectives, ce qui à leurs yeux légitime l'association entre ouvriers, d'autant qu'ils se déclarent convaincus du caractère particulièrement injuste de leur situation antérieure. Reconnaître ce droit d'association leur permet de poser le problème de la limite de son exercice. Surtout, présenter patronat et syndicats à égalité dans la relation salariale autorise à s'affranchir de l'intervention de l'État dans cette relation. Si l'observation sociale est maintenant nécessaire pour œuvrer à l'établissement de cette paix sociale que les libéraux appellent, elle ne saurait justifier, pour eux, l'intervention de l'État en la matière<sup>46</sup>.

Émile Cheysson, par ailleurs disciple de Le Play, résume bien l'attitude de ces libéraux de la fin du siècle<sup>47</sup>. Il milite, à la fois, en faveur des lois sociales et du développement de la statistique et rappelle leur nécessaire connexion. Il souligne, par exemple, comment pour mettre en place une législation sur les accidents du travail il faut connaître « les coefficients de risque » par profession, ce qui oblige à « définir statistiquement »

- 42. Y. Breton, « Les économistes français et la statistique, débats et controverses 1800-1914 », JSSP, 128<sup>c</sup> année, 2<sup>c</sup> trimestre 1987, p. 79-99.
- 43. A. Desrosières, « Histoires de formes : statistiques et sciences sociales avant 1940 », Revue française de sociologie, vol. 26, nº 2, avril-juin 1985, et F. Etner, les Ingénieurs économistes français (1841-1950), thèse université de Paris-IX, 1978.
- 44. J. Garnier, Traité d'économie politique, sociale ou industrielle, 8<sup>e</sup> édition, revue et augmentée, 1880, chap. XIII « La division du travail », p. 197.
- 45. G.-J. Courcelle-Seneuil, *Traité* d'économie politique, 1891, p. 111.
- 46. On peut se demander si l'intérêt croissant de la pensée libérale française pour l'observation n'est pas aussi une façon de se démarquer de la conception trop abstraite qui caractérise la nouvelle approche de l'économie politique, qui se développe à travers l'Europe à partir des années 1870 (Vienne, Lausanne et Cambridge) et gagne la France par l'intermédiaire de Léon Walras.
- 47. Cf. Émile Cheysson, « Les lacunes de la statistique et les lois sociales. », communication au congrès des sociétés savantes, le 30 mai 1890. Paris, Guillaumin, 1891. Cité par Alain Desrosières, « L'ingénieur d'Etat ou le père de famille : Émile Cheysson et la statistique », communication pour le colloque « Émile Cheysson, ingénieur social », Le Creusot, 1985.

A la découverte du fait social 1890-1900

> J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

les accidents du travail et, par ailleurs, à « recenser les professions ». Mais il montre sa préférence envers la notion de « prévoyance », s'opposant à celle de « dette sociale » développée par les solidaristes. A ce choix est liée sa préférence pour les associations privées, expressions de groupes sociaux dépositaires d'« intérêts communs » perceptibles, par rapport à une intervention anonyme de l'État qui dilue toute forme de responsabilité<sup>48</sup>.

#### Politique et connaissance positives

Le positivisme est la deuxième descendance du saintsimonisme dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il pénètre de façon profonde les institutions de la III<sup>e</sup> République. Le Conseil supérieur du travail et l'Office du travail ne font pas exception, ainsi qu'en témoigne la liste des signataires du programme politique de la Société positiviste de Paris, d'où est extrait ce vœu exprimé à l'occasion des élections législatives de 1881:

« [...] La Société positiviste estime qu'à cet égard le précepte de Thiers : la République sans républicains, doit être absolument inversé et que l'on doit à présent remplacer partout par des républicains sûrs, les agents administratifs connus pour leur compromission avec les anciens partis<sup>49</sup>. »

Les signataires ne sont autres que le docteur Robinet, médecin d'Auguste Comte à la fin de sa vie<sup>50</sup>, Isidore Finance déjà cité et Charles Jeannolle. Ces derniers deviendront en 1891, respectivement chef et sous-chef de la section chargée de la question syndicale. Jean-François Robinet est le beau-père de Fernand Dubuisson, chef de cabinet de Jules Roche, qui fit entrer Isidore Finance à l'Office et Auguste Keufer au Conseil supérieur. La liste des hommes politiques que la Revue occidentale considère comme positivistes est longue : outre Gambetta et Jules Ferry, elle revendique dans ses rangs Waldeck-Rousseau, Bourgeois (même s'il est jugé à travers ses écrits, La Solidarité, comme insuffisamment positiviste), Clemenceau, Poincaré, Jules Roche, etc.<sup>51</sup>. Les historiens Seignobos, puis Daniel Halévy notent que tel est le cas de certains fonctionnaires de l'Office du travail regroupés autour d'Arthur Fontaine, luimême « positiviste avoué et membre de la Société<sup>52</sup> ».

Mais l'intérêt de cette présence positiviste face à l'observation du fait social est ailleurs; il réside dans la philosophie politique et la démarche de connaissance du positivisme, ainsi que dans le rapport qu'il établit

48. Cf. Émile Cheysson, « Les rapports des lois d'assurances ouvrières et de la santé publique », congrès international des accidents du travail et des assurances sociales, Paris, 1900. Cité par Alain Desrosières, *ibid*.

49. Programme de la Société positiviste de Paris, Élections législatives d'août 1881, Paris, au siège social du positivisme, 10, rue Monsieur-le-Prince. [Archives nationales 8° L<sup>87</sup> e 789].

50. Émile Corra, positiviste et enquêteur permanent à l'Office du travail, sera l'éditeur de la correspondance d'Auguste Comte au docteur Robinet. Lettres d'Auguste Comte au docteur Robinet, son médecin et l'un de ses exécuteurs testamentaires et à sa famille, précédées d'une notice sur la vie positive du docteur Robinet et suivies de renseignements complémentaires sur la maladie et la mort d'Auguste Comte, par Émile Corra, président de la Société positiviste internationale, Paris, Société positiviste internationale, 54 rue de Seine, 1926.

51. C. Nicolet, l'Idée républicaine en France, op. cit., p. 249.

52. Ibid, p. 250.

entre les deux. Comme Claude Nicolet le rappelle à propos de Gambetta, c'est au nom de la science que le positivisme défend la méthode politique « qui consiste à distinguer les problèmes (et non un problème), à n'agir qu'après mûre réflexion, fondée sur l'analyse empirique des conditions réelles d'application (dans les faits et dans l'opinion)<sup>53</sup> ». Et, ajoute-t-il, « la République – et Littré ne cesse de le répéter inlassablement – est désormais la forme, le terrain, le régime, l'idéal et la réalité, le parti et la forme d'opinion qui permettent seuls à cette "science sociale" de s'établir<sup>54</sup> ».

De surcroît, le positivisme établit un lien actif entre le réel empiriquement reconnu et l'opinion des hommes sur laquelle il compte agir (et de laquelle il doit être reconnu) pour asseoir le compromis républicain. A la différence des libéralismes, il relie l'art de la politique par l'État républicain avec la connaissance positive des faits (qui ne disposent pour autant, par là, d'aucune autorité naturelle). « C'est dans l'opinion et par l'opinion que s'incarnent et que se jouent les institutions, y compris l'économie<sup>55</sup>. » Le fait social doit donc, pour le positivisme, assurer la permanence du compromis républicain dans l'opinion et sa ratification majoritaire par le suffrage universel.

#### L'actualité de Le Play

Ce qui réactualise la pensée de Frédéric Le Play à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et ce qu'il partage avec la nouvelle analyse libérale, est l'objectif commun d'entente nécessaire entre le capital et le travail.

C'est la raison pour laquelle Émile Cheysson – il est membre de la Société d'économie sociale de Le Play dès 1865 et a présidé la Société de statistique de Paris – peut, lors de l'exposition de 1889, reprendre pratiquement terme pour terme les critères retenus par Le Play lors du concours sur l'« harmonie » (terminologie élaborée en fait par Frédéric Bastiat), qu'il avait organisé en tant que commissaire général de l'exposition universelle de 1867 : « La stabilité des rapports, la permanence des engagements réciproques du patron et de l'ouvrier, la fixation aimable du salaire sans débats irritants, etc. <sup>56</sup> » Cependant l'actualité de la pensée politique de Le Play <sup>57</sup> n'est que relative en cette fin de siècle. Elle diverge de celle des libéraux en premier lieu

53. Ibid., p. 259

54. Ibid, p. 209.

55. Ibid, p. 266.

56. L. Baudin, Frédéric Le Play (1806-1882), 1947.

57. L'aspect politique de la démarche de Frédéric Le Play apparaît dans la Réforme sociale (1864), l'aspect cognitif dans la Méthode sociale (1879), qui est un remaniement de la première partie de son ouvrage les Ouvriers européens.

A la découverte du fait social 1890-1900

> J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

par le concept (et la mise en place effective) d'un « patronage », une élite à laquelle il assigne un rôle social. Ainsi la Société d'économie sociale est destinée à la production d'un savoir scientifique, mais aussi à promouvoir des réformes<sup>58</sup>. Formée d'industriels, de commerçants et de banquiers à côté d'une élite intellectuelle, elle constitue ce patronage. Il apparaît aux libéraux que ce dernier est discutable, et que selon Edmond Villey, « il est clair qu'il ne saurait être, aujourd'hui que les classes ouvrières sont parvenues à l'exercice des droits politiques, ce qu'il était il y a un demi-siècle<sup>59</sup> ». Aussi Cheysson reconnaît-il que « la tutelle des ouvriers, si bienveillante qu'elle puisse être, a fait presque partout son temps; elle les révolte et les offense comme un attentat à leur liberté<sup>60</sup> ». Arthur Fontaine, alors sousdirecteur de l'Office, soulignera en 1897 : « Il faut substituer à l'idée ancienne de l'autorité toute seule s'exercant d'en haut, l'idée du contrat entre parties également puissantes et libres, avec le respect réciproque de la parole donnée<sup>61</sup>. »

La pensée de Le Play diverge encore de celle des libéraux par la distinction qu'elle établit entre paix et prospérité sociales. Comme le rappelle Antoine Savoye, pour Le Play, la paix sociale n'est pas une fin en soi; l'objectif véritable est la prospérité sociale dont la paix sociale n'est que l'indicateur. Il faut pour cela développer une pédagogie de la réforme par l'observation scientifique des faits sociaux. En cela Le Play se rapproche du positivisme qui partage le même objectif fondamental, mais selon une finalité et des moyens complètement différents (le patronage face à la « République positive »). Alors que de son côté, le positivisme investit systématiquement les institutions de la République et spécialement l'université, l'échec de l'école de Le Play – déchirée par des scissions internes – à créer un enseignement de science sociale a sans doute lourdement pesé pour interdire sa reproduction et amoindrir son influence.

L'influence de Le Play sur l'Office du travail va être d'ordre méthodologique, ce qui ne diminue en rien, bien au contraire, son importance. L'année 1890, en France, marque la relance des recherches sociologiques de terrain: Pierre du Maroussem, disciple de Frédéric Le Play, et qui fera son entrée comme enquêteur temporaire à l'Office du travail en décembre 1892<sup>62</sup>, inaugure un

- 58. F. Le Play, la Méthode sociale..., op. cit., p. 32.
- 59. E. Villey, *Principes d'économie* politique, 3<sup>e</sup> éd., 1905, p. 465-466.
- 60. Rapport d'E. Cheysson lors de l'Exposition universelle de Paris en 1889.
- 61. Arthur Fontaine, la Grève et la conciliation, Paris, A. Colin, 1897.
- 62. Pour une mission « ayant pour objet le relevé détaillé des salaires et des heures de travail dans un certain nombre d'industries du département de la Seine ». Archives nationales, ministère de l'Industrie, F<sup>12</sup>8469, arrêtés ministériels, pièce 476.

enseignement à la faculté de droit à Paris visant à l'étude pratique de la condition ouvrière. Il va animer, pour les étudiants les plus motivés, des travaux dirigés, formant ainsi une génération d'étudiants à la monographie, dans le cadre d'un groupe d'études pratiques des questions ouvrières. C'est le début de ses fameuses monographies qu'il publiera sur une douzaine d'années et dont la portée internationale sera grande<sup>63</sup>. Plusieurs étudiants de du Maroussem participeront à l'*Enquête sur les salaires et la durée du travail* pour le département de la Seine (petite et moyenne industrie)<sup>64</sup>.

# L'enquête, compromis entre statistique et monographie

Les premiers recrutements de l'Office du travail en septembre 1891 montrent un étonnant équilibre dans la répartition du personnel entre leplaysiens et positivistes d'origine syndicale (cf. encadré sur l'organisation de l'Office du travail, p. 98-99). En dehors d'Arthur Fontaine qui adhère à la Société de statistique de Paris le jour où il est nommé à l'Office et de Toqué, par ailleurs leplaysien, il n'y a pas encore de statisticiens. Ils investiront, en revanche, l'Office à partir de 1894 lorsque celui-ci absorbera, sur sollicitation ministérielle, la Statistique générale de la France.

Comment se manifeste au sein de l'Office cette cohabitation entre les trois formes du lien nécessaire entre action sur la société et observation des faits sociaux que sont le positivisme, l'école de Le Play et l'industrialisme (si l'on veut bien se rappeler les rapports étroits noués entre statistique et industrialisme)?

Le programme que va réaliser l'Office suggère une certaine division du travail entre elles. Il s'agit de mener de front, à la fois des grandes enquêtes novatrices, comme celle qui sera lancée en 1891-1892 sur les salaires et la durée du travail en France, des travaux statistiques plus traditionnels, prolongeant ceux de la Statistique générale de la France, et de conduire une série de travaux monographiques sur un modèle plus récent, auxquels du Maroussem apportera une grande contribution. Cette activité est complétée par l'élaboration d'une statistique qui s'appuie sur des informations que lui adressent les syndicats eux-mêmes, telles les statistiques sur le chômage<sup>65</sup>.

<sup>63.</sup> A. Savoye, « L'enseignement de la science sociale », Revue des Sciences Humaines et Sociales, n° 23, mai 1989, p. 12.

<sup>64.</sup> Voir la présentation de Jules Lax au ministre Roche du premier volume de l'Enquête sur les salaires et la durée du travail.

<sup>65.</sup> J. Luciani, « Une approche historique de la flexibilité: le chômage intra-annuel », *Travail et emploi*, n° 33, septembre 1987, p. 23-41.

A la découverte du fait social 1890-1900

J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

#### L'organisation et les hommes

La nécessité de fonder un organisme souple efficace, de petite taille, distinct des services de l'administration, c'est-à-dire dépendant directement du ministre, basé sur le recrutement d'un personnel qualifié, si possible hors de l'administration, sont les éléments qui ressortent de la réunion de février 1891 du Conseil supérieur du travail. L'Office du travail va donc se mettre en place à partir de l'ensemble de ces considérations. En regard des institutions européennes comparables, l'Office du travail se caractérise par la faiblesse de son budget : 152 000 F pour 1892, son premier exercice complet contre 900 000 F au Bureau of Labor américain. Son faible effectif ensuite : 17 personnes contre une cinquantaine pour le département du Board of Trade britannique par exemple<sup>2</sup>. Le recrutement qui s'effectue par connaissance, et non par la voie traditionnelle de l'ouverture d'un concours administratif, fait largement appel à deux corps d'ingénieurs : les Mines et les Ponts et Chaussées, notamment pour les emplois de délégués. Les juristes occupent des postes de moindre responsabilité. Deux statuts s'y côtoient.

Le personnel nommé par le ministre du Commerce sur proposition du directeur de l'Office : le service intérieur

Jules Lax, inspecteur des Ponts et Chaussées, directeur jusqu'en juin 1893.

Nous n'avons pas retrouvé son dossier dans les archives du personnel du ministère de l'Industrie (F<sup>12</sup> 7632<sup>2</sup> à 7636<sup>2</sup>). Cependant dans le dossier de Camille Moron son successeur (F<sup>12</sup> C7634), un courrier du ministre de l'Industrie adressé le 14 juin 1893 au ministre des Travaux Publics permet de comprendre pourquoi Lax a été relevé de ses fonctions : « mis en demeure de choisir entre sa fonction de directeur de l'Office du Travail [...] et celle de directeur du contrôle de l'exploitation des chemins de fer de Paris à Lyon à la Méditerranée », il opte pour cette dernière fonction.

Chefs de section (arrêté du 15 septembre 1891)<sup>3</sup>. Arthur Fontaine, Ingénieur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe du corps des Mines, responsable de la section statistique [Cf. l'annexe sur Fontaine].

Isidore Finance, Peintre en bâtiment, conseiller prud'hommes, membre du Conseil supérieur du travail, responsable de la section chargée de la question syndicale. Lax lui confie l'étude sur la conciliation et l'arbitrage (publiée en 1893). Positiviste, il deviendra sous-directeur du travail au ministère de l'Industrie.

Sous-chefs de section. Alfred Toqué (ou Focqué), ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe du corps des Mines. Dépendant directement de Fontaine, Alfred Toqué et lui organisent l'enquête sur les salaires et la durée du travail (ainsi que le dépouillement et la publication). C'est un le playsien; il a rédigé avec Cheysson, en 1890, un article sur les monographies de famille. Au départ de Jules Lax, correspondant à la perte par Roche de son ministère (fin 1893, il démissionnera et sera nommé, en octobre 1893, secrétaire du Comité du réseau des chemins de fer de l'Est<sup>4</sup>) il sera remplacé par Lucien March qui entre à l'Office le 30 juin 1893. Un tournant à l'Office puisqu'un statisticien remplacera un « monographe ».

Charles Jeannolle, inspecteur départemental du travail dans l'industrie à Paris. Sous les ordres directs de Finance, il est comme lui positiviste. Ses rapports avec Finance se dégradent (jugé incompétent par ce dernier) alors même qu'il avait brigué rien de moins que la direction même de l'Office<sup>5</sup>. Au retrait de Laffitte, en 1897, Jeannolle deviendra son successeur à la tête de la Société positiviste<sup>6</sup>. Jeannolle n'a laissé que fort peu de traces de son passage à l'Office.

Enfin, par le même arrêté du 15 septembre, André Fontainas, docteur en droit est nommé comme archiviste. André Fontainas (1865-1949) est chroniqueur au Mercure de France, l'éditeur d'Émile Jammes. Fontainas, connu comme poète, deviendra le critique attitré pour les ouvrages de poésie au Mercure de France. Sans doute est-ce la raison pour laquelle, quelques années plus tard, « on lit de la poésie dans le bureau du directeur<sup>7</sup> ».

#### Le service extérieur

Le service extérieur fait l'originalité de l'Office du travail. Il représente l'application directe du « modèle » du *Bureau of Labor* et répond à l'expression d'« administration de mission » proposée par A. C. Decouflé dans la seule étude, à notre connaissance, qui porte sur l'Office du travail<sup>8</sup>.

On distingue deux catégories de personnels, les délégués permanents et les délégués temporaires. Les délégués permanents peuvent être chargés de « faire des enquêtes sur place, de recueillir des informations, etc. » aussi bien en France qu'à l'étranger (art. 8 du règlement d'administration publique du 19 août 1891). L'art. 6 du même règlement stipule qu'il pourra être nommé des délégués temporaires « pour être chargés de missions spéciales ». Deux délégués permanents sont immédiatement nommés.

Maurice Bellom, Ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe du corps des Mines, appelé par le garde des Sceaux en qualité de chef de son secrétariat particulier en mars 1892, Bellom a juste le temps de participer au début de *l'Enquête sur les salaires et la durée du travail*. Il sera remplacé dans cette tâche par Louis Goury du Roslan, un ingénieur des Ponts et Chaussées, que rejoignent en novembre 1892 Lucien March et Abel Prétet (un ancien élève de l'École polytechnique). On trouve de nombreuses publications de Bellom dans *le Journal des économistes*, entre 1906 et 1919<sup>9</sup>, pour des articles sur le rôle économique et social de l'ingénieur notamment.

Émile Corra, publiciste, est un positiviste, que Dubuisson a fait entrer à l'Office. Il est l'auteur d'une biographie sur le docteur Robinet et deviendra président de la Société positiviste internationale. Corra fait par la suite entrer François Fagnot, son gendre, également positiviste, comme enquêteur permanent. Fagnot préparera l'enquête de l'Office de 1903 sur le placement. Cette enquête est à l'origine de la loi du 14 mars 1904, instituant le placement gratuit et obligatoire dans les villes de plus de 10 000 habitants. Fagnot est l'auteur, en 1905, d'un ouvrage sur le chômage<sup>10</sup>. Enfin, l'Office du travail le charge en 1908 de l'élaboration d'un rapport sur le contrat de travail.

Plusieurs changements interviennent, peu après cette mise en place. On assiste à l'arrivée de Lucien March comme enquêteur temporaire ainsi qu'à celle de Pierre du Maroussem qui, avant de se consacrer à des travaux monographiques sur l'industrie de l'habillement, de l'alimentation, de la chaussure, ou encore du jouet, participe à l'enquête de l'Office du travail, pour le département de la Seine. Deux de ses élèves Charles Barrat, devenu inspecteur du travail, et Camille Guerie, ancien secrétaire de l'École des sciences politiques, l'aident dans cette tâche. Barrat deviendra par la suite enquêteur et organisera une enquête sur l'industrie du cuir aux États-Unis, financée par un industriel français. C'est le seul cas de commande d'une enquête « privée » que nous ayons relevé en dépouillant les registres du courrier de l'Office.

- 1. Archives Nationales, F<sup>12</sup> 8208 : Budget et comptabilité du ministère de l'Industrie et du Commerce (1892).
- 2. De même le Bureau de la statistique générale de la France ne compte que 5 ou 6 employés contre 180 à la Direction générale de la statistique en Italie, ou 221 en Allemagne au Bureau général de statistiques de l'Empire (qui s'appuie sur 16 bureaux d'État). Bertillon, op. cit., p. 8.

  3. Archives nationales, ministère de l'Industrie, F<sup>12</sup> 8467, Arrêtés ministériels du 31 août au 30
- 3. Archives nationales, ministère de l'Industrie, F<sup>12</sup> 8467, Arrêtés ministériels du 31 août au 30 décembre 1891, pièce 447.
- 4. Annales des Mines, publiées par la Commission des Annales des Mines, Vve Ch. Dunod éditeur, Paris, 1904, décisions relatives au personnel des Mines, arrêté du 28 octobre 1893. II, 518, p. 344.
- 5. F. Birck, Auguste Keufer prolétaire positiviste, op. cit., p. 32. F. Birck s'appuie sur le courrier échangé entre Jeannolle et Laffitte d'une part, et Jeannolle et Dubuisson d'autre part (musée Auguste Comte). 6. Auguste Comte qui êtes-vous?, op. cit., p. 156.
- 7. M. Guillaume, « Arthur Fontaine, premier directeur du Travail », op. cit.
- 8. A.-C. Decouflé, « Une administration de mission avant la lettre : L'Office du travail », Travail et Emploi, n° 22, décembre 1984.
- 9. Luc Marco et Evelyne Laurent, Le Journal des Économistes, historique et tables résumés 1841-1940, université de Rouen, IRED, séminaire histoire industrielle et histoire de la gestion, ANDESE, Paris, 1990. 10. F. Fagnot, Le chômage, Bibliothèque socialiste, n° 34 et 35, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition (librairie Georges Bellais), Paris, 1905.

A la découverte du fait social 1890-1900

> J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

Il serait toutefois insuffisant d'en rester là, comme en témoigne le premier et le plus marquant des travaux entrepris par l'Office, l'enquête sur les salaires et la durée du travail.

Deux méthodes d'observation des faits sociaux

Monographie et statistique sont, ainsi que les travaux d'Alain Desrosières l'ont mis en évidence, deux grandes options dans le choix d'une méthodologie d'observation des faits sociaux, deux méthodes polaires de construction de la totalité. La première privilégie un mode de connaissance fondé sur la familiarité avec les personnes et les situations : elle s'oppose à l'usage de codes, de critères qui fractionnent et isolent « des aspects de situations, de personnes, de groupes qui doivent être vus comme des totalités, perçues et décrites globalement<sup>66</sup> ». La seconde privilégie une approche de la réalité sur la base de critères formels qui sélectionnent des aspects traitables identiquement. En rendant ainsi les situations ou les personnes équivalentes d'un certain point de vue, la statistique conduit à cette forme aisée de généralisation qu'est l'addition, ce à quoi ne peut accéder la monographie. Il faut noter cependant que, dans les années 1890, en l'absence des techniques de sondage, la seule forme d'addition véritablement incontestable est l'exhaustivité.

Ces deux grandes traditions voient leur réputation s'inverser entre les années 1860 et les années 1890. Les enquêtes industrielles par circulaire ministérielle dans les départements français émanant du ministère du Commerce, lancées dans les années 1870, s'essoufflent, puis sont abandonnées dans les années de crise (1882-1884). Les préfets ont renoncé à s'adapter aux constantes modifications de nomenclature. Le principe de l'uniformité du cadre de l'enquête n'est plus respecté, et les résultats sont inexploitables. Michelle Perrot comme Jacques Néré le constatent dans leurs travaux<sup>67</sup>. Au contraire la méthode monographique de Le Play connaît une notoriété croissante à travers l'Europe. En Italie et en Allemagne se développent de nombreuses initiatives privées dans ce domaine; Le Play, jusqu'à sa mort en 1882, « passera des commandes » de travaux monographiques dans toute l'Europe. Des sociétés d'économie sociale se créent en Belgique (1881), et au Canada (1888)<sup>68</sup>.

- 66. A. Desrosières, « L'opposition entre deux formes d'enquêtes... », op. cit., p. 3.
- 67. M. Perrot, les Ouvriers en grève, 1871-1890, op. cit. Se reporter également à la thèse de Jacques Néré, la Crise industrielle de 1882 et le mouvement boulangiste, Paris, 1959.
- 68. Claudio Jannet, « L'École de Le Play », in Quatre écoles d'économie sociale, conférence de la société chrétienne suisse d'économie sociale, université de Genève, Paris-Genève, Fischbacher Stapelmohr, 1890, p. 15, note 1.

La méthode monographique commence à intéresser les pouvoirs publics, notamment aux États-Unis dans les années 1880, où les premiers Bureau of Labor de certains États – celui de l'Illinois par exemple – « inaugurent de tous petits budgets monographiques, réduits à quelques alinéas et destinés à être répandus sous forme de questionnaires dans les milieux urbains », comme Pierre du Maroussem le rappelle dans son ouvrage de 1900<sup>69</sup>. Le *Board of Trade* britannique publie, en 1889, 34 monographies de familles ouvrières. Les statisticiens américains, à travers leur Department of Labor à l'échelon fédéral (Washington), créé en juin 1884 et dirigé par Carroll Wright au moment de la création de l'Office français<sup>70</sup>, vont développer, après quelques déboires rencontrés dans les méthodes d'enquête traditionnelles, un nouveau procédé oral<sup>71</sup> qui repose sur des investigations opérées par des « agents spéciaux ». Dans leur congrès de 1884, les chefs des bureaux des différents États dressent ainsi un tableau des quatre méthodes statistiques possibles, rangées en valeur croissante, pour les enquêtes sur les conditions de travail<sup>72</sup>:

Procédé écrit : méthode des circulaires et des questionnaires ; enquête par correspondance.

Procédé oral : enquête par une commission<sup>73</sup>; investigations opérées par des agents spéciaux.

Le dernier procédé caractérise une méthode nouvelle, l'enquête. Dans son fonctionnement – se déplacer « sur le terrain<sup>74</sup> » – elle repose sur un principe de base : gagner la confiance des individus à décrire. C'est une particularité qu'elle partage avec la monographie, la confiance étant précisément un des principes déterminants que recommande Le Play dans ses monographies de famille.

L'enquête sur les salaires et la durée du travail (1891-1892)

La grande enquête de l'Office est l'enquête sur les salaires et la durée du travail. Réalisée en 1892, elle sera conduite, comme le précise Lucien March<sup>75</sup>, « suivant les procédés rigoureux qui venaient d'être appliqués avec succès aux États-Unis ». Comme pour la monographie qui, du point de vue de la forme, « est une étude enfermée dans un cadre invariable<sup>76</sup> », le procédé adopté par l'Office pour cette enquête donne lieu

- 69. Pierre du Maroussem, Les enquêtes. Pratique et théorie, Paris, Félix Alcan, « Bibliothèque générale des sciences sociales », 1900, p. 64.
- 70. Les réalisations au niveau des États sont antérieures: le célèbre Office du travail du Massachusetts est le premier en date (1869) et l'inspirateur. Il est précisément l'œuvre de C. Wright. Le développement se fera d'abord dans les États de l'est des États-Unis: Pennsylvanie (1872), Connecticut (1873), Ohio (1877), New Jersey (1878). Voir A. Keyssar, Out of work. The first century of unemployment in Massachusetts, Cambridge University Press, 1986.
- 71. Un expert du Bureau of Labor de Washington, M. Gould, venu à Paris faire une étude sur l'industrie française, rencontre d'ailleurs les membres de la commission du Conseil supérieur chargée de l'étude de la mise en place de l'Office.
- 72. A. Liégeard, « Les bureaux de statistique du travail aux États-Unis », Journal de la Société de Statistique de Paris, novembre 1890.
- 73. C'est la méthode adoptée en France par l'Enquête Spuller en 1884: Pierre du Maroussem présente ses enquêteurs comme un « jury d'interrogateurs faisant comparaître les intéressés », P. du Maroussem, les Enquêtes..., op. cit., p. 7.
- 74. A ce sujet Émile Cheysson utilise un langage imagé: « Il est certainement plus commode à l'administrateur de réclamer les renseignements par écrit et de les attendre dans son bureau les pieds sur les chenets; mais la monographie veut être recueillie sur place, comme ces fruits qui ne sont savoureux que sur l'arbre, comme ces eaux minérales qui n'ont toute leur vertu que prises à la source même d'où elles jaillissent. » « Les budgets comparés des cent monographies de familles », avec une introduction d'Émile Cheysson, en collaboration avec M. Alfred Toqué, op. cit., p. 12.

A la découverte du fait social 1890-1900

> J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

à la rédaction d'un questionnaire de sept pages (dont les deux premières pages sont reproduites ci-après), « un questionnaire très long et très complet (trop long et trop complet), selon Bertillon, pouvant s'appliquer à toute espèce d'industrie<sup>77</sup> ».

Le directeur de l'Office, dans ses instructions et explications à l'usage des délégués permanents et temporaires chargés de l'enquête (pour le département de la Seine donc), recommande :

« Il est indispensable que le délégué se rende en personne dans les établissements choisis et que le questionnaire soit rempli, sinon entièrement par lui-même (ce qui sera cependant toujours préférable), au moins par les chefs d'industrie, avec ses conseils et sous son contrôle attentif. Par simple correspondance en effet, il ne réussirait sûrement pas toujours à leur fournir toutes les explications utiles, ni à dissiper leurs préventions possibles contre le principe même de l'enquête. Le délégué qui, d'avance, aura lu avec soin le questionnaire et préparé son enquête pourra, d'ailleurs, opérer avec une méthode assez certaine pour obtenir rapidement le résultat recherché<sup>78</sup>. »

Pour obtenir la confiance des industriels, Jules Lax leur garantit en tête du questionnaire (voir document) que les renseignements sont « rigoureusement confidentiels » et d'une forme « absolument impersonnelle ». Il y a donc rupture avec la présence d'« intermédiaires » administratifs - comme les préfets par exemple - qui était la règle dans les opérations statistiques antérieures. Ainsi qu'Arthur Fontaine le rappelle dans l'introduction des résultats de l'enquête : « Nous nous sommes donc trouvés amenés, comme le Département américain du travail, à choisir des points d'observation moins nombreux et à y faire directement des relevés très minutieux au moyen de délégués impartiaux. De cette manière, ce que l'enquête perd en étendue, elle le gagne en profondeur<sup>79</sup>. » Pour le département de la Seine, les enquêteurs permanents et temporaires de l'Office opèrent en contact direct avec les industriels. Pour la province, sont « réquisitionnés » les ingénieurs du corps des Mines et des Ponts et Chaussées. Le contenu de la circulaire adressée aux ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées et des Mines, met en évidence un autre principe fondamental de fonctionnement, opérer un choix entre les établissements: « En limitant le nombre des points d'observation, et en les choisissant avec méthode, l'on pourra sûrement, avec un personnel d'élite et sans nulle contrainte légale, recueillir les données suffisantes pour l'étude statistique [c'est nous qui soulignons] que se

75. L. March, « Arthur Fontaine », Journal de la Société de statistique de Paris, (rubrique nécrologie), 1931, p. 281.

76. J.-B. M. Vignes, la Science sociale d'après les principes de Le Play et de ses continuateurs, V. Giard et E. Brière, Paris, 1897, p. 48.

77. J. Bertillon, op. cit., p. 322. Ce questionnaire est fait sur le modèle de l'enquête américaine de 1890 sur le coût de production des bouteilles en verre commun. Aux États-Unis, cependant, le questionnaire était adapté au type d'industrie étudiée.

78. Office du travail, Salaires et durée du travail dans l'industrie française, vol. 1, département de la Seine, ministère du Commerce de l'Industrie et des Colonies, Paris, Imprimerie nationale, 1893, p. 16.

79. Ibid., p. 6.

ET DE L'ENDEPTRIE.	N° d'ordre					
OFFICE BU TRAVAIL.  REQUÉTE  SUR LES CORDITIONS  DU TRAVAIL  LE FRANCE.  PRENIÈRE PRAVIE.	Iss industriels en réponse au pré- sent questionnaire, reçus par les édifiqués de l'Office du travail de l'Estavail DU PRAVAIL LIA PRAVAIL L'ALES.  Jui vauce.  REMENT STATISTIQUE et d'une					
SALAIR	ES ET DURÉE DU TI	RAVAIL.				
	ANNÉE 1891.					
Mode de constitution o Nom de l'établissemer Adresse : Noture des travaux	( to : ( Industrie principale :					
Énumération des catég	ories de produits					
Force motrice	Nature (4) } { Puissance en chevaux-vapeur : e marche (4) de l'établissement en 1891 :					
Indiquer ici les industri lles il sersit impossible de Voprer, esc, vent, sir c La durée de singt-quatre dans les établisacesents et dans les autres, è servir	es exercées dans le incime établimement que l'indi-	utrie principale et pour les- : nuits				

1000 B. A. E. E. A.	portés dans le colomn L.										
TERECTIPS TOTAUX	Français.			Étrangers.							
allowed PORRALLIERS	De plus de 16 suz.		De moins de 16 ans.		De plus de 16 aus.		De moins de 16 aus.		ORNERVA		
ha (hantermalizes compris).	Sere	Seve Keninia.	Ser.	Sere Genium.	Sese masculia.	Sesa Genioin.	Sea	Sere Garinia.	,	1058.	
Morpha (refe note a ci-dessous).  QUESTION COMPLÉMENTAIRE.  Fitablissament pendent l'aunée, quelle  II. Obvairas Travaillant c  Benfaum  Benfaum  Benfaum  Genfaum  G	# EE E	UX PO		CON		lect	b* t)	tranu	sa e w	or,	
2. Ces operiers out-ils contagns de	prend	NO	TE /	, du t	ravail	bont q	re étab	ou tot lisseme	deau ? tils di	(Cress	1.3
L'effectif moyen sers extenté en pren- se escre de l'asuée, à un demi-mois	ant la r d'inter	valle.	e arit	relese	e setoi ne ge i	t effect	ife tota	ut jour lableau	ei-dei	s tele 15003 :	· le
	1078	rimuts.	1	1	#	- Tunner	100.	series.	ACTAINS.	SOURCE.	
Personnel currier proprement dit de l'dublissement, "" Quiriers Excallant cher eux passe le rompte direct de l'établissement, s' quinasiue, s' quinasiue											
de l'établissement.			100000000000000000000000000000000000000	120000	100	STATE OF THE PARTY OF	A 500 PM	100	1	1	<b>1</b> 00

Questionnaire de l'Enquête de l'Office sur les salaires et la durée du travail

A la découverte du fait social 1890-1900

> J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

propose de faire l'Office du travail<sup>80</sup>. » La méthode de sélection est donc celle du choix représentatif raisonné, « de telle sorte que, pris dans leur ensemble, [les établissements] permettent de dégager les conditions moyennes du salaire et de la durée du travail dans la circonscription, et que, groupés ensuite par nature d'industrie, ils donnent aussi pour chacune d'elles, la physionomie moyenne des dites conditions du travail<sup>81</sup> ».

Le souci de double représentativité par département et par groupe d'industries n'est pas, non plus, étranger à la méthode monographique :

« Car il ne suffit pas pour faire œuvre utile de s'attacher à l'analyse d'une famille quelconque. Encore faut-il qu'elle représente bien la condition ordinaire de la région étudiée. Sans ces précautions, si l'observateur s'attaque au hasard, il ne peut songer à fonder sur ces études particulières une généralisation sûre<sup>82</sup>. »

Ainsi 3 000 questionnaires sont répartis sur le territoire, et un dépouillement centralisé à la 1<sup>re</sup> section de l'Office, qu'Arthur Fontaine dirige, « à l'aide d'un personnel restreint, et bien au courant de l'enquête ». A la différence du cas américain, il n'est pas décidé parallèlement à cette enquête d'établir un recensement exhaustif. Pour compléter son enquête, l'Office doit se contenter de questionnaires très simples – dits « l'enquête accessoire » – envoyés à 700 syndicats industriels patronaux et 1 200 syndicats ouvriers.

On peut donc estimer que cette enquête constitue un réel compromis entre statistique et monographie. Elle emprunte à la monographie ses principes de confiance et de proximité avec les enquêtés, de choix raisonné. Elle laisse de côté les principes statistiques d'exhaustivité et de recours à des intermédiaires administratifs. Le grand nombre d'entreprises interrogées, le caractère systématique et relativement standardisé du questionnaire, la place des renseignements quantitatifs l'orientent, en revanche, du côté de la statistique. L'enquête sur les salaires et la durée du travail ne participe-t-elle pas, à ce moment, d'une orientation cognitive plus générale, visant à donner à la monographie une véritable capacité à restituer le tout social concret, y compris en empruntant, si besoin est, à la démarche statistique des instruments de standardisation, telle la nomenclature? Il faut se rappeler les efforts des dissidents leplaysiens en ce sens à la même époque et la critique qu'Henri de Tourville (1842-1903) adresse à Le Play de ne pas avoir

80. Ibid., p. 19.

81. Ibid., p. 19.

82. J.-B. M. Vignes, la Science sociale d'après les principes de Le Play, op. cit., p. 46.

distingué les deux niveaux de la monographie : « l'exposé de résultats d'une recherche », la monographie en tant que « procédé d'investigation<sup>83</sup> ». Le Play serait resté au premier niveau de l'analyse. A partir de ce constat, De Tourville propose une *Nomenclature des faits sociaux* (1886), permettant de passer d'un niveau descriptif à un niveau explicatif et de la monographie de famille à la monographie de société. L'approche monographique sera, de fait, conservée dans tout un ensemble de travaux de l'Office, sur la petite industrie parisienne ou le travail à domicile par exemple<sup>84</sup>.

Ces recherches de compromis entre monographie et statistique se déroulent dans le contexte d'un développement des relations internationales dans le domaine statistique, largement favorisées par l'Institut international de statistique de Bâle, mais aussi à l'initiative d'associations. Ainsi, après le congrès du Verein für Social Politik à Vienne en 1894, un des membres de cette association, E. Schwiedland et P. du Maroussem, lancent l'idée qu'il est nécessaire de procéder à des enquêtes « symétriques et simultanées ». Le Français envisagera même la création d'une Union internationale des enquêtes économiques et sociales <sup>85</sup>. Elle ne verra pas le jour, sans doute concurrencée par le projet d'Office international du travail de Bâle, mis en chantier par l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs réunie en congrès en juillet 1900 à Paris.

# Conclusion: Un compromis sans lendemain?

Mais ces tentatives ne sont-elles pas vouées à l'échec ? La tension est, en tout cas, perceptible quand, peu après, le Conseil supérieur du travail et l'Office se préoccuperont d'une définition opératoire du chômage pour le recensement de la population de 1896. Deux méthodes s'opposent<sup>86</sup>. L'une, « positiviste » et préconisée par Auguste Keufer, entend mesurer le chômage par l'observation directe de ses causes. Elle est conforme à une conception selon laquelle l'État ne doit intervenir qu'après l'action de la prévoyance individuelle et professionnelle, autrement dit seulement pour des causes du chômage imprévisible, tant pour l'individu que pour la profession. Et c'est bien, ainsi qu'on l'a vu précédemment, autour d'une telle conception du fait social

83. Frédéric Le Play, la Méthode sociale, op. cit., p. 54 et suivantes.

84. La première publication dirigée par du Maroussem porte sur l'alimentation à Paris (Office du travail 1894) et concerne la boulangerie, les industries culinaires, les industries de la viande et celle de la laiterie. L'organisation de leur enquête était peu différente de celle sur la « grande industrie ». Munis de « feuilles-programmes », les enquêteurs visitent 17 industries alimentaires. La définition donnée par du Maroussem de la petite industrie est très éclairante sur la portée des analyses de Le Play. Elle est caractérisée selon lui « par un ensemble de conditions économiques qui facilitent à ses ouvriers, dans une certaine mesure. l'accès du patronat [...]. Comme règle générale on peut établir que lorsque les débouchés sont restreints, limités au voisinage ou à une catégorie très peu nombreuse de la population, les petits ateliers patronaux demeurent en majorité; lorsqu'au contraire les débouchés augmentent et deviennent nationaux ou internationaux, les grandes usines ou fabriques collectives se partagent le marché ». (Selon E. Schwiedland, « Les industries de l'alimentation à Paris », Revue d'économie politique, vol. 9, mars 1895).

85. P. du Maroussem, « L'Union internationale des enquêtes économiques et sociales », Revue d'économie politique, vol. 14, 1900, p. 637-641.

86. Cf. pour de plus amples détails, Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud, l'Invention du chômage, Paris, PUF, 1986, chap. 2.

A la découverte du fait social 1890-1900

> J. Luciani - R. Salais L'Office du travail



Arthur Fontaine

et de sa régulation décentralisée par des accords entre « corps » intermédiaires qu'un compromis se cherchait entre libéraux industrialistes, leplaysiens et syndicalistes positivistes. Le fait social doit être, dans ce cas, construit selon une connaissance obtenue par familiarité locale et être garanti par un assentiment collectif au sein d'une collectivité: c'est l'esprit même de la démarche monographique. Mais que deviennent ces exigences lorsqu'elles sont transposées au sein d'un recensement fondé sur des réponses individuelles à un questionnaire standardisé et identique pour tous? L'expérience est faite en 1896 et achoppe sur l'importance des nonréponses à la question sur les causes. Il est impossible par cette voie – et en cela réside l'illusion positiviste de Keufer – d'obtenir les connaissances nécessaires à une telle gestion décentralisée du fait social. L'autre méthode, « pragmatique », préconisée par les statisticiens de l'Office, prend acte de la nature des déclarations à un recensement. Elle colle aux usages professionnels qui imposaient une durée, variable selon les professions, d'absence de travail avant d'être secouru, mais pour mieux s'en affranchir. Elle n'en retient, en effet, que la règle quantifiée d'une durée et supprime, par l'addition des réponses individuelles, les spécificités locales et professionnelles. Elle définit le chômage à partir du nombre des « chômeurs » et non à partir de ses causes locales. Une problématique de la norme et, au-delà, la reproduction et l'extension sociale d'un modèle normatif sont rendues possibles. Cette solution pragmatique prévaudra à partir du recensement de 1901. Le statisticien s'appuie pour construire le fait social, à partir de nomenclatures et de variables quantifiables, sur ce que les rapports sociaux ont déjà objectivé dans des usages ou des conventions. Mais en l'intégrant dans la recherche d'une action par des institutions sociales d'État, il dote ce fait social d'une potentialité à l'extension et à la généralité.

Au tournant du siècle, c'est tout le développement, complexe, d'un processus de routinisation – qui ne se limite pas aux méthodes d'observation sociale – qu'il faudrait interroger. Notons-en seulement en conclusion les prémices visibles au sein de l'Office du travail. L'expérience de l'enquête, telle que nous venons de l'analyser, restera sans lendemain. Seules se maintiendront les commandes du ministère de tutelle, en prévision des

projets de loi et la publication d'un bulletin mensuel. Le rattachement, à partir de 1894, de la Statistique générale de la France à l'Office du travail, la mobilisation de ses services pour la préparation du recensement de la population de 1896 précéderont son insertion dans les cadres normaux de l'administration en 1897 et la création d'un ministère du Travail en 1906.

### Arthur Fontaine: de l'Office du travail au Bureau international du travail

Arthur Fontaine est né à Paris le 3 novembre 1860. Son père, Joseph Fontaine, originaire de l'Aisne est venu « faire des affaires » à Paris, où il acquiert une entreprise de serrurerie décorative en activité depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au décès de leur père, c'est Henri, l'aîné, qui lui succède à la tête de la maison Fontaine. Ce seront Arthur Fontaine puis son fils Jean-Arthur qui prendront la suite de l'affaire. Le jeune Arthur est un brillant élève au collège Stanislas, et intègre l'École polytechnique en 1880. Il sort deuxième de sa promotion, le 4 septembre 1882 (année de la mort de Le Play lui aussi polytechnicien), avec le titre d'élève-ingénieur de 3<sup>e</sup> classe du Corps des Mines.

Nommé ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe par décret du 28 décembre 1885, il est chargé, en janvier 1886, du service du sous-arrondissement de Béthune dans le Pas-de-Calais. C'est peu après cette nomination qu'Arthur Fontaine épouse Marie Escudier. Dans les années 1890, Les Fontaine organisent dans leur propriété de Mercin des salons où se produisent des talents débutants ou confirmés du monde artistique : par son mariage Fontaine est devenu le beau-frère d'Ernest Chausson le compositeur. Claude Debussy, Émile Jammes, s'y retrouvent : Maurice Denis, mais aussi les nabis Odilon Redon et Bonnard comptent au rang de leurs amis. André Gide, Paul Claudel, Paul Valéry également.

Jeune ingénieur, Fontaine fait la connaissance en 1888 à Arras, de G. Chesneau d'une promotion antérieure de deux ans à la sienne. Il lui succède à son poste, Chesneau étant nommé à Paris. Cette rencontre va déterminer l'avenir professionnel de A. Fontaine. En effet, nommé à Paris, Chesneau est sollicité au cours de l'été 1891 par Jules Lax, inspecteur des Ponts et Chaussées, qui vient d'être nommé directeur de l'Office du travail, pour qu'il lui recommande un collaborateur parmi les jeunes ingénieurs du Corps des Mines. Chesneau avance alors le nom d'Arthur Fontaine qui accepte très rapidement. L'arrivée d'A. Fontaine à l'Office coïncidera avec la naissance de l'Office.

Nommé en 1891 comme chef de la section statistique, sous la direction de Jules Lax, premier directeur de l'Office du travail, alors que Jules Roche est ministre de l'Industrie et du Commerce, il sera nommé sous-directeur en 1894, Camille Moron en est alors le directeur, puis remplacera ce dernier à l'arrivée du ministère Millerand en 1899, et devient, en 1900, directeur du travail au ministère de l'Industrie et du Commerce.

Rapidement, après avoir organisé la grande enquête de 1891-1892, et participé aux grandes lois sur le travail de la période Millerand, c'est la dimension internationale qui l'attire. Le nationalisme dont fait preuve une partie de la classe politique le heurte; en particulier l'Exposition internationale de Paris de 1900, à laquelle participe l'Office du travail, est pour lui l'occasion de manifester son ouverture d'esprit. Il participe en juillet 1900 à Paris au premier Congrès international sur l'enseignement des sciences sociales: Durkheim, Charles Gide, Anatole Leroy-Beaulieu, Seignobos y participent. Il est devenu dès 1898 un dreyfusard convaincu: passionné de philosophie et ami de Desjardins, il est le cofondateur de l'Union pour l'action morale qui deviendra au moment de l'affaire Dreyfus, L'Union pour la vérité.

Il aurait sans doute réussi dans la carrière diplomatique. C'est un négociateur. En 1903, en tant que directeur du travail, il est envoyé en Italie pour seconder l'ambassadeur de France, Barrère, dans un projet de convention officielle franco-italienne sur le travail, qu'ils signent en 1904 avec Luigi

A la découverte du fait social 1890-1900

> J. Luciani - R. Salais L'Office du travail

Luzzati ((1841-1927), professeur d'économie politique, alors ministre des Finances. Libéral, admirateur de Le Play (qui lui commande des monographies), celui-ci est connu en France pour avoir été le fondateur d'une banque de crédit populaire à Lodi en 1864. La négociation est facilitée par un échange de vue des deux hommes en 1902 à Cologne, où se tient le congrès de l'Association Internationale pour la Protection légale des travailleurs : ils en sont les délégués français et italien.

La vie d'Arthur Fontaine semble marquée par l'équilibre, la tempérance, la négociation. Il est précisément l'auteur en 1897, dans le cadre de ses travaux à l'Office du travail, d'un ouvrage intitulé la Grève et la conciliation. Son sens de la négociation s'exerce la même année dans le domaine social : il accepte d'être l'arbitre dans un conflit entre la direction et les ouvriers de la mine de Saint-Laurs, dans les Deux-Sèvres, « où l'on avait appliqué pour la première fois en France le système de l'échelle mobile des salaires ». L'idée dominante chez lui, c'est « l'intérêt de la collaboration des groupements organisés et des pouvoirs publics ». Après la guerre de 1914-18, il sera désigné comme délégué pour la France au comité d'organisation de la conférence de Washington en 1919, dont les travaux aboutissent à la création du Bureau international du travail. Il est élu président du Conseil d'administration du BIT, tandis qu'Albert Thomas en est nommé directeur jusqu'en 1932.

Les avis sont partagés sur l'appartenance d'Arthur Fontaine aux différents courants de pensée que nous analysons à travers notre article. Peut-on dire que c'est un disciple de l'École de Le Play, comme le suggère le récent ouvrage collectif sur A. Comte (Auguste Comte qui êtes-vous? publié aux éditions La Manufacture)? Mais dans ce cas pourquoi qualifie-t-il cette École d'« école expérimentale conservatrice » ? Était-il positiviste au contraire comme le montre C. Nicolet ou encore l'auteur de l'article sur Isidore Finance dans le Dictionnaire de Jean Maitron ? Était-ce simplement un libéral de progrès comme il en existe beaucoup à la fin du siècle ? Ces hésitations sont révélatrices d'une réalité: Fontaine est le contraire d'un homme de parti, et il tient à garder ses distances avec les mouvements politiques. Plus attiré par les mouvements d'idées, c'est avant tout un homme d'action, à qui seule importe la réalisation d'objectifs concrets.

Fontaine représente peut-être alors l'homme du moment, permettant de réunir un ensemble de courants de pensée sous le même toit de l'Office du travail.

#### Publications d'Arthur Fontaine

Congrès International des accidents du travail à Milan du 1<sup>er</sup> octobre 1894. Données statistiques tirées du fonctionnement des assurances ouvrières contre les accidents, Arthur Fontaine, Milan, Imp. de H. Reggiani, 1894. 56 pages. [B.N.: 4° R. pièce 7645].

Conciliation industrielle. De la nécessité et des formes des conseils mixtes de conciliation et d'arbitrage, Conférence faite le 24 novembre 1895 à la société industrielle d'Amiens par M. Arthur Fontaine, Amiens, Imp. de T. Jeunet, 1896. 35 pages. [B.N.: 4° R. pièce 965].

Notes sur l'intervention de l'État dans le contrat de travail, publiées par l'Union pour l'action morale, 1896.

La grève et la conciliation, A. Colin, 1897.

Les associations ouvrières de production, Communication de M. Arthur Fontaine, Nancy, Berger-Levrault, 1898. 13 pages. [B.N.: 4° R. pièce 1216].

Congrès de la protection légale des travailleurs. Note sur l'inspection du travail au moyen de délégués ouvriers en France, 1902. 20 pages. [B.N.: 8° R. pièce 13314].

Association Internationale pour la Protection Légale des Travailleurs, exposé de la Convention francoitalienne relative au travail et à la prévoyance sociale, par Arthur Fontaine, 1904 [B.N. cote 8° GF. pièce 4801]

« La législation internationale du travail », Revue politique et parlementaire, Paris, 1914.